

Question

La Liberté, dans son édition du 1^{er} septembre dernier, rapportait l'annonce de suppression de postes par les CFF. Cet article de presse mettait notamment l'accent sur la réorganisation administrative des CFF, notamment de CFF Cargo. Il faisait entre autre allusion à la menace qui plane sur les 26 postes du team Fribourg de CFF Cargo suite à la fusion des entités de Fribourg et Yverdon. Le porte parole de CFF Cargo précisait par ailleurs qu'une réflexion était faite sur une réorganisation complète et que des décisions interviendraient à la fin novembre 2005.

Fribourg a déjà été touché par une restructuration à Romont en 2003, qui a vu ses effectifs diminués de moitié.

Cette situation est pour le moins préoccupante. Aussi permettez-moi d'adresser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quel est le nombre de postes de travail que les CFF ont organisés dans notre canton ?
- Notre canton a-t-il reçu sa part dans la délocalisation de l'administration fédérale et de ses régies ?
- Des discussions ont-elles été engagées par ou avec les CFF avec ou par le canton ?
- Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-t-il prendre pour éviter que notre canton soit trop lourdement touché ?
- Des compensations peuvent-elles être exigées pour compenser la perte de postes.

Le 5 septembre 2005

Réponse du Conseil d'Etat

Les CFF Cargo ont implanté leur « Centre de services clients » à Fribourg en 1999. Depuis lors, 265 postes de travail (représentant environ 230 postes à 100%) ont été créés dans ce centre. Parallèlement, la société CFF Cargo emploie 32 personnes à 100% comme personnel de gare.

Le Conseil d'Etat mène depuis plusieurs années une politique active pour obtenir l'implantation dans le canton de services de la Confédération ou de ses régies. Ses membres sont intervenus à plusieurs reprises à Berne pour discuter de l'implantation d'offices fédéraux. Plusieurs rencontres ont en outre été organisées à cette fin, regroupant des membres du Conseil fédéral, des représentants du Conseil d'Etat et des députés fribourgeois. Ces rencontres, bien qu'elles n'aient pas débouché sur des résultats concrets pour l'instant, ont permis de connaître les besoins de la Confédération en matière de décentralisation et d'exposer les possibilités que le canton de Fribourg peut offrir. Le Conseil d'Etat a ainsi posé les premiers jalons d'une future collaboration et poursuivra ses démarches pour qu'elle se concrétise.

S'agissant du nombre de places de travail « fédérales » effectives, le canton se situe toujours en dessous de la moyenne suisse. En revanche, plus de 3'000 employés fédéraux résident dans le canton (2'400 environ travaillent à l'extérieur), ce qui implique de nombreux effets induits très positifs.

Le Conseil d'Etat a réagi immédiatement à l'annonce d'une restructuration au sein de CFF Cargo en adressant une lettre à la direction de cette entreprise et en lui proposant une

rencontre. Dans sa réponse, CFF Cargo indique que tous les cantons seront concernés par cette restructuration. L'analyse sur laquelle se fonderont les mesures à prendre est en cours. Les conséquences pour le canton de Fribourg ne sont donc pas encore connues.

Au cours de l'entrevue qu'il a requise, le Conseil d'Etat souhaite discuter de la situation et des perspectives d'avenir. Il a pour objectif, d'une part, d'éviter des licenciements et, d'autre part, d'examiner les implications que ce projet de restructuration pourrait avoir sur les prestations ferroviaires offertes sur le territoire fribourgeois. Le Conseil d'Etat mettra en œuvre l'ensemble des mesures à sa disposition pour éviter que l'antenne fribourgeoise de CFF Cargo soit trop durement touchée et que le canton pâtisse de la restructuration annoncée. A sa connaissance, il n'est pas envisagé de compensation pour les postes de travail qui seront supprimés.

Fribourg, le 4 octobre 2005